

ce jourd'hui des je plusios quatrieme annie republicaine  
 a dix heures du soir, pardevant moi s'incert Joseph Luedatte  
 officier public de wizeaux, est comparu en la maison  
 commune, marie claire joseph coquiaux domicile andit  
 wizeaux, assisté de francois joseph limosin age de  
 trente six ans charpentier andit wizeaux, et de marie  
 claire paternelle age de soixante ans domicile andit  
 wizeaux, laquelle a declare a moi officier public en  
 absence de jacques marie paternelle parce qu'il est mort  
 manouvrier andit wizeaux, que marie barbe angelique  
 caepys age de trente six ans, epouse en legitime mariage  
 dudit jacques marie paternelle, laquelle est accouché a  
 quatre heures apres midi en son domicile a wizeaux d'un  
 enfant femelle, quelle marie claire joseph coquiaux  
 ma presenté et auquel elle a donne le prenom de marie  
 claire joseph d'apres cette declaration que les assistants  
 ont certifié, conforme a la verité et a la representation qui  
 m'a été faite de l'enfant deuo mme j'ai rédigé en esat ordi  
 naire, qui me tout delegue le present acte, que j'ai tenu au  
 pres d'icelle, a se moi excepté de marie claire joseph  
 coquiaux et marie claire paternelle de quelle ont declare  
 en casoin de voir  
 Fait en la maison commune de wizeaux, le jour moi et au que dessus  
 francois joseph limosin, 47: huictieme officier public

N.1796.2.5

N.04.PL.16

ce jourd'huy seize pluvios quatrieme année republicaine  
a six heures du soir, pardevant moi vincent joseph huchette  
officier public de wizernes, est comparu en la maison  
commune, marie claire josephe cogniaux domicilié audit  
wizernes, assisté de francois joseph limosin agé de  
trente six ans charpentier audit wizernes, et de marie  
claire paternelle agé de soixante ans domicilié audit  
wizernes, laquelle a déclaré a moi officier public en  
absence de jacque marie paternelle parce qu'il est mort  
manouvrier audit wizernes, que marie barbe angelique  
crepye agé de trente six ans, epouse en legitime mariage  
dudit jacque marie paternelle, laquelle est accouché a  
quatre heures après midy en son domicile a wizernes d'un  
enfant femelle, qu'elle marie claire joseph cogniaux  
m'a présenté et auquel elle a donné le prenom de marie  
claire josephe, d'apres cette declaration que les assitants  
ont certifié conforme a la verité et a la representation qui  
m'a été faite de l'enfant denommé j'ai rédigé en vertu des  
pouvoirs qui me sont delegué le present acte qu'un des temoins  
a signés avec moi excepté marie claire joseph  
cogniaux et marie claire paternelle les quelles ont déclaré  
ne scavoir ecrire  
fait en la maison commune de wizernes le jour mois et an que dessus  
*francois joseph limosin, v : j : huchette officier public*